

Le concours PASS'Ingénieur, dont l'opérateur est le SCCP (Service Concours Commun Polytechnique), porte une attention de premier ordre à la protection des données à caractère personnel des candidats, de ses contacts et de ses partenaires (ci-après « personnes concernées »), et au respect de la réglementation applicable (Loi Informatique et Libertés et Règlement Européen sur la Protection des Données ou RGPD).

Dans la limite et les conditions fixées par la norme en vigueur vous pouvez ainsi prétendre à disposer de vos données personnelles :

1- ACCEDER A VOS DONNÉES

Vous pouvez introduire une demande pour demander à accéder à l'ensemble de vos données personnelles et à disposer d'une copie exploitable de ces dernières.

2- DEMANDER UNE RECTIFICATION

Toute demande de rectification demandera un justificatif, permettant d'attester de la légitimité de la demande. Le concours PASS'Ingénieur se réserve le droit de refuser une rectification allant à l'encontre des réglementations ou manifestement illicite.

3- DEMANDER UN EFFACEMENT

L'effacement de la donnée, et l'exercice du droit à l'oubli de la personne concernée ne pourra s'effectuer que si :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées,
- Vous avez retiré votre consentement sur lequel le traitement était fondé,
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le poursuivre,
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite,
- Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit français auquel le concours est soumis.

4- VOUS OPPOSER AU TRAITEMENT DE VOS DONNEES

Vous avez le droit à tout moment de vous opposer au traitement de vos données personnelles, pour des raisons liées à votre situation particulière. Nous nous réservons le droit de démontrer qu'il existe un motif légitime et impérieux nécessitant l'exploitation de ces données.

5- DEMANDER UNE LIMITATION DE TRAITEMENT

Vous pouvez demander une limitation des traitements de données à caractère personnel que nous opérons vous concernant lorsque :

- Vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel et ce pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel,
- Vous vous opposez à l'effacement des données vous concernant alors que le traitement est illicite,
- Nous n'avons plus besoin des données mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le concours PASS'Ingénieur prévalent sur les vôtres.

6- RETIRER VOTRE CONSENTEMENT

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la personne concernée, elle peut le retirer à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

7- DROIT A L'INFORMATION

Il vous est possible de disposer de toutes les informations prévues aux articles 12, 13 et 14 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Pour ce faire nous vous invitons à faire une demande selon la procédure ci-après décrite.

Les droits visés dans la présente chartre s'exercent auprès du concours PASS'Ingénieur par demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité au Délégué à la Protection des Données délégué du concours, soit par voie postale : PASS'Ingénieur-S CCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4, soit par e-mail : rgpd@scei-concours.fr

Aux termes du Règlement européen, nous accuserons réception de votre demande et nous vous répondrons dans le délai d'un mois. Nous nous réservons le droit, en cas de complexité de mise en œuvre de la demande, de vous répondre dans un délai de deux mois.

Aucun frais ne sera facturé au titre des demandes de la personne concernée dans le cadre de l'exercice des droits susvisés. Toutefois, et conformément à la réglementation, le concours PASS'Ingénieur se réserve le droit de facturer la personne concernée en cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif.

Le titulaire des données peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.